



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP – Section de l’Oise
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

permanence le lundi

Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Annexe à la Déclaration Liminaire

CHS-CT du 3 avril 2012



Monsieur le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Oise,

Pour ce premier CHS-CT, **FO** vous remet sa plateforme revendicative qui recense les demandes formulées par notre syndicat **F.O.-DGFIP 60** qui n'ont pas encore pu être satisfaites.

BILAN DEPARTEMENTAL DES VERIFICATIONS ELECTRIQUES

Depuis novembre 2010, **F.O.-DGFIP** demande un bilan départemental des vérifications électriques, dans le but de garantir la sécurité des agents dans les lieux de travail. L'action consiste à s'assurer que les vérifications initiales de conformité des installations ont été effectuées et que les vérifications périodiques ont lieu réglementairement sur chaque site. Les observations de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST, ex-IHS) en termes de sécurité électrique préconisent les actions à déployer, telles que la bonne tenue des dossiers concernant les installations.

Pour **F.O.**, **que la DDFiP soit locataire ou propriétaire ne change rien à l'affaire** : la sécurité des installations électriques doit être assurée pour nos collègues, grâce à un suivi sans faille du registre sécurité électrique.

EXERCICES D'EVACUATION POUR 2012

F.O.-DGFIP rappelle que la loi impose à notre direction 2 exercices obligatoires annuels pour les sites importants et que les autres sites bénéficient d'une formation étendue « incendie, électrique... ». Au vu des comptes-rendus, force est de constater que les exercices d'évacuation sont largement perfectibles, à tous points de vue. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** réitère sa demande faite depuis 2010 pour qu'une publicité soit faite sur Ulysse 60 à destination de l'ensemble des agents sur la tenue et les résultats des exercices.

Par ailleurs, au delà des ces exercices d'évacuation, **FO** demande un budget supplémentaire pour qu'un véritable exercice d'évacuation avec la présence des sapeurs pompiers soit organisé dans les sites de plus de 30 agents.

ENTRETIEN DES VMC

En juin 2010, nous nous félicitons de la mise en place d'un tableau de suivi de l'entretien des VMC, car le constat alarmant était fait que de nombreuses ventilations étaient mal entretenues. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige la mise en place d'un contrat annuel de maintenance des VMC ainsi que sa présentation en CHS-CT.

ENTRETIENS RESTAURATION

F.O.-DGFIP demande la présentation des contrats de dératisation des différents sites et son suivi en CHSCT.

LES TRAVAUX IMMOBILIERS

Le suivi des travaux par les membres du CHS-CT doit se faire par la présentation de plans immobiliers le plus en amont possible accompagnée d'une documentation claire et exhaustive des projets « m², nombre d'agents concernés, service » information qui se fait souvent attendre

Pour **F.O.**-DGFIP il est inconcevable que des entreprises interviennent sur un site sans que les agents en soient informés, c'est une question de sécurité pour nous qui détenons des fonds publics.

Les nombreux travaux engagés tous azimuts, au nom de la rationalisation immobilière, à travers le département de l'Oise sont incommodants, insupportables et préjudiciables pour nos collègues.

Le choix a été fait de faire coexister agents et entreprises pendant les travaux, bien sûr parce que c'est moins cher. Mais les conséquences sont lourdes : incidents répétés, plafond qui s'effondre, gravats qui tombent dans le bureau du dessous alors qu'il est occupé, eau qui coule sur les agents, usager coincé dans les portes automatiques, glissages sur le sol souillé, évacuation du personnel pour cause d'amiante, utilisation de masse ou perceuse pendant des semaines... voilà le lot quotidien de nos malheureux collègues.

F.O.-DGFIP revendique qu'une information départementale soit faite aux agents sur les travaux des sites en publiant leur avancement sur Ulysse 60.

F.O.-DGFIP exige que les membres du CHS-CT soient destinataires de l'état d'avancement des travaux le plus en amont possible.

Monsieur le Président, les agents ont continué à travailler dans des conditions invivables, les travaux n'ont pas interrompu leur professionnalisme au quotidien, et ce faisant la DGFIP a économisé ses précieux deniers. C'est pourquoi **F.O.**-DGFIP revendique **une journée d'autorisation d'absence en contrepartie des préjudices subis**, comme cela a été le cas pour nos collègues du SIP de Cergy-Pontoise ou pour nos collègues de Tremblay-en-France.

LA MISE EN SECURITE DES IMMEUBLES

Lors du dernier CHS, **F.O.**-DGFIP constatait que l'installation de caméras continuait sur de nombreux sites. Par conséquent, **FO** demande qu'une information légitime soit faite aux agents concernés : angles filmés par les caméras, destination des informations enregistrées, durée de leur conservation des vidéos, identité de la personne qui centralise ces images.

LE MENAGE

F.O.-DGFIP revendique tout simplement que le ménage soit fait. Est-ce trop demander que que les sols soient lessivés, les bureaux et le matériel informatique dépoussiérés, les WC et sanitaires nettoyés, les poubelles vidées, les vitres des guichets désinfectées régulièrement ? Et au moins une fois de temps en temps les plafonds, les archives, les sous-sols, les placards, les vitres, les coffres ?

FO relaye ici une des principales revendications des collègues : travailler dans des locaux propres, faciles à aérer.

Pour **FO** l'argument du marché national de nettoyage a fait long feu, et il ne faut plus hésiter à financer des prestations de ménage supplémentaires avec le budget de la direction. Ce sont trop souvent les agents, n'en pouvant plus de supporter la saleté, qui nettoient eux-mêmes leur espace de travail.

LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

F.O.-DGFIP souhaite que la DDFiP de l'Oise puisse s'inscrire dans une démarche de développement durable et que l'administration soit exemplaire en termes de recyclage, de tri, de limitation du gaspillage, d'achats de produits « verts », de limitation des pollutions par CO₂ (véhicules du parc administratif), de **limitation des pollutions intérieures** (ventilations, produits ménagers non polluants, choix de matériaux écologiques pour les rénovations et les travaux).